

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42472

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Corbière, M. Larive, M. Mélenchon,
M. Lachaud, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Ratenon, M. Quatennens, Mme Rubin,
Mme Ressiguiet, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 23854 de Mme Biémouret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« droit »

insérer le mot :

« inaltérable »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Nous proposons une précision à la fin du dernier alinéa pour éviter tout soucis de compréhension d'un amendement que nous soutenons.